

# COMMUNE DE BARENTON

## =====

### COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

## =====

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-neuf janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane LELIÈVRE, Maire de Barenton.

Etaient présents : Stéphane LELIÈVRE, Jimmy BAROCHES, Louis COQUELIN, Philippe DORENLOR, Ludovic GÉRARD, Antoine GIROIS, Nicolle JOSEPH, Julie JOSSOMME, Patricia PASSAYS, Sylvie PELLERIN, Frédéric PETITBON, Jacqueline RAIMBAULT, Sylvie RIVIÈRE, Arnaud TOUQUET

Absents excusés : Nathalie BOITTIN

Secrétaire de séance : M. Arnaud TOUQUET

Mme Nathalie BOITTIN a donné procuration à Mme Sylvie RIVIÈRE

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 transmis avec la convocation de la présente réunion.

#### **Rénovation de l'école publique de Barenton**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancée du projet de rénovation de l'école publique de Barenton, et présente la dernière esquisse préparée par le cabinet d'architecte Agence BOO – ALIDADE.

Afin de connaître leur avis, ce projet a également été présenté aux enseignantes, aux représentants des parents d'élèves et aux agents de l'école lors d'une réunion organisée le 22 janvier 2021.

Les façades des bâtiments seront aménagées avec un bardage en bois gris et un enduit de couleur gris et ton pierre. Les encadrements d'ouverture seront en panneaux TRESPA de couleur bleue et rouge (une fenêtre sur deux).

Le bâtiment principal disposera d'une sortie de secours donnant sur la façade sud à partir de la salle de classe des PS-MS, nécessaire au Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS). Les fenêtres, qui devaient être bouchées dans les sanitaires enfants, seront maintenues.

Pour une meilleure protection des enfants et des enseignants vis-à-vis des intempéries et garantir une bonne circulation entre les salles et la cour, l'auvent installé sur la façade nord du bâtiment principal sera élargi à 4 mètres et prolongé sur les deux préaux annexes.

Le parking situé au sud de l'école comprendra une double rangée de places de stationnement. Monsieur le Maire va demander au cabinet d'architecte de créer un chemin spécifique reliant la place de stationnement prévue pour les personnes handicapées à l'entrée de l'école et de prévoir l'aménagement de ralentisseurs aux entrées et sorties du parking.

La cour de l'école étant actuellement en légère pente, il évoque également la possibilité d'engager des travaux de redressement de cette cour, avec la nécessité d'aménager un muret en limite de clôture avec la résidence Jules Ferry.

# COMMUNE DE BARENTON



Parallèlement à la réfection des bâtiments, le cabinet BET BABIN, maître d'œuvre en charge de la partie énergétique, a réalisé une étude de faisabilité énergétique de l'école publique, dont le résultat a été présenté lors de la réunion du 11 janvier 2021.

Cette étude se divise en trois phases :

- Recensement des équipements existants constituant la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire ;
- Evaluation des pertes énergétiques du bâti existant ;
- Propositions d'amélioration énergétique de l'enveloppe du bâtiment et des propositions techniques sur la production de chaleur.

A partir de ce recensement, le cabinet BET BABIN a calculé la déperdition d'énergie des éléments du bâti non isolés (murs extérieurs, plafond, huisserie) et estimé la puissance nécessaire pour maintenir une température intérieure de 19°C dans les locaux.

Pour garantir une bonne isolation de l'école, les travaux suivants seront nécessaires :

- Isolation par l'intérieur des murs avec 14 cm de laine de verre ;
- Isolation des combles et rénovation de l'isolation des combles existants ;
- Remplacement des baies vitrées bois par des baies vitrées en PVC.

Ces travaux permettront de réaliser une économie de 24 kW sur la consommation d'énergie.

Le cabinet a également proposé pour l'école deux systèmes de chauffage :

- Une chaudière à condensation au gaz propane ;
- Une pompe à chaleur air/eau.

Chaque système peut bénéficier d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) à simple ou double flux.

L'investissement nécessaire et le coût de fonctionnement annuel de ces équipements sont les suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Coût de fonctionnement annuel</b>
<b>Chaudière à condensation propane avec VMC simple flux</b>	<b>85 000,00 € HT</b>	<b>9 532,00 € HT</b>
<b>Chaudière à condensation propane Avec VMC double flux</b>	<b>110 000,00 € HT</b>	<b>12 778,00 € HT</b>
<b>Pompe à chaleur air/eau avec VMC simple flux</b>	<b>95 000,00 € HT</b>	<b>5 363,00 € HT</b>
<b>Pompe à chaleur air/eau avec VMC double flux</b>	<b>120 000,00 € HT</b>	<b>8 560,00 € HT</b>

Au vu du coût de fonctionnement annuel et de l'entretien nécessaire, Monsieur le Maire émet l'idée de privilégier la pompe à chaleur air/eau avec VMC en simple flux.

Afin de se faire une idée de l'efficacité de ces systèmes, Monsieur le Maire et M. DORENLOR, Adjoint au Maire, ont visité les locaux de l'école du Rocher à Mortain-Bocage, où d'importants travaux de réfection ont été réalisés en 2019.

Cette école est aujourd'hui alimentée par un réseau de pompe à chaleur air/eau et les pièces sont chauffées par des dalles radiantes intégrées au plafond. En cas de problème, la chaudière à fioul a été maintenue dans l'établissement pour assurer une suppléance si des

# COMMUNE DE BARENTON



problèmes techniques sur la pompe à chaleur se présentaient.

Monsieur le Maire propose de s'inspirer de cet équipement et de maintenir l'actuelle chaudière à fioul comme système de chauffage de secours.

Une réflexion sera également engagée au cours des prochaines années sur le renouvellement des systèmes de chauffage alimentant les bâtiments communaux et la possibilité de mettre en place des chaufferies communes.

Le chantier devrait démarrer fin mai – début juin 2021 par les travaux d'aménagement du parking. Cette 1<sup>ère</sup> phase permettra aux élèves et aux enseignants de rester dans les bâtiments de l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A partir du mois de septembre 2021, les cours devront être déplacés dans d'autres locaux le temps des travaux sur l'année scolaire 2021-2022. A cet effet, Monsieur le Maire a pris contact avec les responsables du service jeunesse de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, pour étudier la possibilité de déménager les salles de classe au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Barenton.

L'esquisse des travaux de réfection de l'école publique est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'esquisse du projet de rénovation de l'école publique de Barenton présentée par Monsieur le Maire.

## **Remplacement des panneaux de villages**

M. Jimmy BAROCHES, Adjoint au Maire, a effectué un recensement de tous les panneaux de villages présents sur le territoire. La commune comprend 140 panneaux noirs, indiquant l'emplacement immédiat du village, et blancs, indiquant la direction du village.

Ce recensement a permis à la commission voirie, lors de sa réunion du 25 janvier 2021, de sélectionner 36 panneaux signalétiques, en mauvais état ou dont les inscriptions sont effacées, qui vont devoir être remplacés.

Des devis vont être demandés auprès des entreprises spécialisées pour le remplacement des ces panneaux, et un chiffrage sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **Programme de travaux de voirie 2021**

Après examen des voies communales sur site, la commission voirie, lors de sa réunion du 25 janvier 2021, a sélectionné les voies suivantes qui pourraient bénéficier en priorité des travaux de voirie pour l'année 2021 :

- Voie communale n° 113 au lieu-dit Le Meslier : les deux extrémités de cette route sont à refaire, et notamment la portion partant du carrefour avec la route départementale n° 47 dont la pente est à refaire pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales ;
- Chemin d'exploitation n° 32 au lieu-dit Le Meslier : réfection de la patte d'oie au carrefour avec la route départementale n° 47 ;
- Voie communale n° 114 au lieu-dit La Fosse : réfection de la voie du carrefour avec la route départementale n° 36 jusqu'au lieu-dit La Fougère ;

# COMMUNE DE BARENTON



- Voie communale n° 12 au lieu-dit La Commune Brazard : réfection de la route de la Commune Brazard à la Prise Baugé ;
- La Voie communale n° 107 entre la route départementale n° 60 et la voie communale n° 12 : réfection de la totalité de la voirie ;
- Voie communale n° 109 au lieu Les Ponceaux : réfection de la portion située sur la commune de Barenton entre les Ponceaux et la Prise Pilon.

En application du marché en accord-cadre signé le 8 juin 2018, le groupement d'entreprises ROUTIÈRE PEREZ SAS / SARL BRIONE Jean-Paul sera chargé de réaliser ces travaux.

M. Jimmy BAROCHES, Adjoint au Maire, va rencontrer dans les prochaines jours le maître d'œuvre en charge des travaux de voirie, M. Arnaud LE DUC, pour préparer une estimation du coût de ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix des voies présentées ci-dessus qui pourront bénéficier de travaux de réfection au cours de l'année 2021.

La commission voirie a également sélectionné plusieurs rues du bourg qui auront besoin de travaux de réfection dans les prochaines années :

- Rue Georges Lemare : création de trottoirs sur cette voie en liaison avec celui de la rue Robert Schuman et aménagement d'une voie circulaire ;
- Rue Louis Béchet : réfection de la voie et élargissement du trottoir entre le carrefour avec la rue du Dr Augier et le début de la rue de la Libération ;
- Cité de l'Europe : Réfection de la voie, des trottoirs et de l'éclairage public ;
- Rue des Anciens combattants : Pose d'enrobé sur le trottoir ;
- Rue Emile Bizet : Pose d'enrobé sur le trottoir.

Un estimatif financier de ces travaux va être demandé et sera soumis l'avis du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

## **Intégration de projets communaux au contrat de territoire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie**

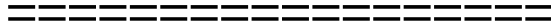
La commune de Barenton va prochainement signer avec le Département de la Manche un Contrat de Pôle de Services, permettant le financement des projets lancés par la municipalité. Ce contrat comprendra notamment une étude de revitalisation du bourg qui va permettre de hiérarchiser ces projets.

Afin de préparer cette étude de revitalisation, Monsieur le Maire a rencontré Mme BUNEL, de la DDTM, qui va apporter son aide à la commune pour l'élaboration du cahier des charges permettant de choisir le cabinet en charge de la réalisation de l'étude.

Il a également rencontré Mme GILLOUET, directrice du Pôle Territorial du Mortainais, pour un accompagnement de la commune dans les recherches de financement et une possible intégration de certains projets dans le contrat de territoire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie.

L'actuel contrat de territoire, en vigueur de 2019 à 2021, permet le financement de 62 projets de la Communauté d'Agglomération ou de ses communes membres, garantissant le développement du territoire. Ces projets représentent un investissement total de

# COMMUNE DE BARENTON



56 990 926,00 €, pour lesquels la Région Normandie a apporté une aide de 8 097 523,00 € et le Département de la Manche 7 428 794,00 €.

L'actuel contrat de territoire est axé autour des thèmes suivants : tourisme, économie, habitat, transport, aménagement, environnement, sport, santé, culture, enfance-jeunesse, cohésion sociale.

Parmi les problématiques auxquelles les élus vont devoir réfléchir dans les prochaines années est la possibilité de disposer de logements suffisants pour accueillir des familles sur le territoire. Dans cette optique, Monsieur le Maire va également prendre contact avec Manche Habitat pour lancer une réflexion en ce sens et évoquer un possible programme de nouveaux logements sociaux.

## **Point sur la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie**

### **1. Collecte des ordures ménagères**

Depuis 2017, la collecte des ordures ménagères est effectuée en porte à porte sur le territoire de Barenton.

Ce service représente un coût de plus en plus conséquent pour la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, qui va devoir notamment supporter une augmentation progressive de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont le montant par tonne va passer de 18,00 € en 2020 à 65,00 € en 2025.

La Communauté d'Agglomération doit également gérer la fermeture prochaine de l'un des deux sites d'enfouissement accueillant les ordures ménagères du territoire.

Prenant en compte ces nouvelles données, la Communauté d'Agglomération a lancé une étude visant à repenser le système de ramassage et le mode de financement de ce service aujourd'hui basé sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Elle prévoit l'instauration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), en lieu et place de la TEOM, payée directement à la Communauté d'Agglomération par les particuliers en fonction de la quantité d'ordures ménagères déposées dans les bacs prévus à cet effet.

L'étude propose deux solutions :

- La mise en place de bacs individuels attribués à chaque foyer et regroupés sur des zones aménagées à cet effet dans le bourg ou en campagne ;
- L'instauration d'un système d'apport volontaire vers des bacs collectifs.

Ces bacs ne pourront être ouverts qu'avec une carte magnétique nominative fournie à chaque foyer et servant au calcul de la redevance que paiera chaque famille. Pour éviter les abus, une base forfaitaire sera instaurée pour chaque foyer.

Les membres de la commission communautaire déchets ont émis une préférence pour la mise en place de points d'apport volontaire à l'aide de bacs collectifs.

Certains élus souhaitant conserver le ramassage des ordures ménagères en porte à porte, une nouvelle proposition mixte a été soumise à la commission déchets :

# COMMUNE DE BARENTON



- Le maintien du système d'apport volontaire existant sur les communes de la région d'Avranches ;
- La mise en place du système d'apport volontaire dans les bourgs des autres communes ;
- Le maintien du système de collecte en porte à porte en campagne pour les autres communes.

Cette solution n'a pas recueilli l'avis favorable de la commission déchets.

Ces propositions seront présentées lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire.

## 2. Aidant Bus

Mme Sylvie RIVIÈRE, Adjointe au Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal du résultat de la 1<sup>ère</sup> permanence de l'Aidant Bus installé sur le Mail Guillaume Postel, jeudi 28 janvier 2021.

Ce bus, circulant sur toutes les communes centre du territoire, a été mis en place par la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie pour rencontrer les personnes aidantes s'occupant de proches atteints de pathologie ou d'handicap lourd.

L'aidant bus a pour vocation de leur apporter du soutien psychologique, des conseils et des aides telles que des solutions temporaires de remplacement, permettant aux aidants de disposer d'un peu de temps libre.

Lors de la permanence du 28 janvier 2021, deux personnes se sont présentées à l'aidant bus. Cette faible fréquentation a mis en exergue un problème de communication vis-à-vis des populations concernées. Afin de mieux informer la population sur les services de l'Aidant Bus, la commune a pris la décision de transmettre un courrier à toutes les personnes aidantes recensées sur le territoire.

Une collaboration avec le SSIAD et l'ADMR pourra également être organisée pour identifier les personnes pouvant bénéficier des services de l'Aidant Bus.

## 3. Développement de la culture sur le territoire

M. Philippe DORENLOR, Adjoint au Maire, transmet aux conseillers municipaux les informations de la dernière commission communautaire de la culture.

Le service culturel de la Communauté d'Agglomération compte aujourd'hui 110 agents répartis principalement sur les bibliothèques et les espaces publics numérique, et dispose d'un budget annuel de 5,5 millions d'euros.

De nombreuses actions culturelles sont organisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération mais peu sur le secteur autour de Barenton. Si les communes souhaitent obtenir des actions en la matière, elles ne doivent pas hésiter à en faire la demande auprès de service culturel.

Du matériel (gradins, scène mobile, etc.), en prêt ou par location, est également mis à disposition des communes et des associations locales.

# COMMUNE DE BARENTON



## **Remplacement du médecin généraliste**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du départ du Dr GARCIA-CASTILLO après trois années de présence sur la commune de Barenton.

Les élus sont actuellement en train d'étudier toutes les solutions possibles (cabinet de recrutement, petites annonces, contacts avec les facultés de médecine, etc.) pour permettre l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste sur la commune.

En complément de cette situation, Monsieur le Maire a rencontré une ostéopathe-psychologue, originaire de La Rochelle, qui souhaite venir exercer son activité à la maison médicale de Barenton dès le mois de mars 2021.

Afin de faciliter son installation et celle de sa famille, Monsieur le Maire propose la prise en charge par la commune du loyer du cabinet et de la maison pendant une année. L'opportunité de cette prise en charge des loyers et leurs coûts seront soumis à l'appréciation du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

## **Propriété 379 rue Robert Schuman – Déclaration d'état d'abandon manifeste**

Ce sujet sera représenté lors d'une réunion ultérieure du Conseil Municipal.

## **Travaux d'intérêt général**

La commune de Barenton accueillera au printemps durant trois semaines une personne condamnée à des travaux d'intérêt général. Elle travaillera avec les agents techniques communaux.

## **Site Natura 2000 « Anciennes Mines de Barenton et Bion » - Désignation de représentants au comité de pilotage**

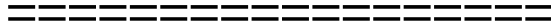
La commune de Barenton dispose sur son territoire d'un site classé Natura 2000, situé à l'emplacement des anciennes mines de fer de la forêt de la Lande Pourrie.

Ce site Natura 2000 « Anciennes mines de Barenton et Bion » est doté d'un comité de pilotage constituant l'instance de gouvernance, d'orientation et de suivi et rassemblant les élus et les acteurs locaux concernés par ce site.

Au sein du COPIL, les représentants des collectivités locales et leurs groupements ont la possibilité de désigner par eux, s'ils le souhaitent, le président du COPIL ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration d'un document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et son suppléant pour siéger au COPIL.

# COMMUNE DE BARENTON



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger au comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Anciennes mines de Barenton et Bion » :

- Titulaire : M. Philippe DORENLOR
- Suppléant : M. Arnaud TOUQUET